

Organisme enregistré sous le N° d'ordre 2862 sur le registre d'inscription de la Mairie de Toulouse

PROCÈS VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 01.02.2025

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est déroulée en présentiel le Samedi 01.02.2025 de 14h00 à 18h00 à l'Hôtel-Restaurant Le Mama Shelter situé 20 Avenue de la Porte de la Plaine - 75 015 PARIS.

Une solution en distanciel était prévue pour les personnes n'ayant pu se déplacer.

Présents :

- Amélie SOUBRIE, Présidente
- Thibault CHAPPE, Vice-Président
- Amandine CROCHET, Trésorière
- Antoine DOMINIQUE, Vice-Trésorier

David BASCUNANA, Président Occitanie Sud
Magali BAUER, Administratrice CA
Magali BUTNY, Présidente Bourgogne Franche Comté
Laure CORDIER, Présidente Occitanie Ouest
Béatrice DAUGE, Présidente Poitou-Charentes
Sandra DA SILVA, Présidente Ile de France
Sylvain DELAISSEZ, Responsable Délégation Photo Scolaire
Stéphane DENEUELAERE, Président Grand-Est
Henri DERUS, Trésorier Auvergne
Hélène DOUAY, Présidente Hauts-de-France
François Xavier DRIANT, Président Rhône-Alpes et Secrétaire National
Mathilde DUFRAISSE, Représentante Nord-Aquitaine
Ludovic FLORENT, Président Océan Indien
Laurent GUITOU, Président Landes
Norbert LACROIX, Commission paritaire

Sylvie LEZIER, Responsable Commission Images et Concours
Sophie LENNE TERRIER, Administratrice CA et Responsable Commission Enseignement-Education
Patrick LOMBAERT, Administrateur CA
Stéphanie MAIER, Présidente Alsace
Adrien MICHEL, Administrateur CA
Angélique MONGUILLON, Présidente Normandie
Sophie PROTAT, Administratrice CA
Sophie SAVALLE, Délégation scolaire
Adrien SOREIL, Commission Vidéo
Sylvain THIOILLIER, Président PACA
Thibault THOMAS, Président Centre
Jean-Christophe VIGNERON, Président Pays de La Loire
Delphine DENANS, Candidat CA
Corentin AZAMOUN, Candidat CA

Céline ACHER, Présidente MDI

Présent en distanciel :

Valérie KATTAN, Candidat CA

Salariées de la FFPMI :

- Isabelle PANASSAC
- Inès RABAHI-PICASSO

Excusé :

David BIGNOLET, Président Bretagne, dont le pouvoir est attribué à Ludovic FLORENT, Président de la région Océan Indien.

Ouverture de l'AG à 14h00

La Présidente souhaite la bienvenue aux participants, rappelle l'ordre du jour et que seuls les présidents de région ont le droit de vote lors de cette assemblée.

François-Xavier DRIANT, Secrétaire national et Isabelle PANASSAC secrétaire salariée, sont désignés secrétaires de séance.

Un scrutateur est désigné en la personne de Antoine DOMINIQUE.

• **1ère résolution : Approbation du PV d'AG en date du 01 et 02 février 2025**

Le Secrétaire National donne lecture du PV d'AG du 4 février 2024.

Le Secrétaire demande si l'assemblée a des questions.

La Présidente, à l'issue de la lecture du dernier PV d'AG en date du 04 février 2024 demande à l'Assemblée Générale d'approuver ledit PV.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

• 2ème résolution : Approbation du rapport moral

La présidente prend la parole et explique le déroulement de son rapport moral.

L'idée contrairement à l'année passée est d'aborder le rapport moral différemment.

La Présidente présente le guide détaillant chaque action réalisée pour l'occasion de l'assemblée générale. Les actions et informations communiquées sont diffusables ; la Présidente demande à faire attention aux informations à diffuser et à conserver de manière confidentielle.

Le contexte 2024

- Arrivée de l'intelligence artificielle
- Instabilité politique en France, ce qui n'empêche pas la fédération de porter les projets
- Croissance du nombre de photographes déclarés (74202). Le nombre estimé est de 54 000. Pour rappel, se monter en qualité de photographe est simple aujourd'hui ; le nombre de demandeurs d'emploi intéressés par la profession de la photographie ne cesse de croître. Disparité des photographes aujourd'hui sur le territoire ; la fédération doit répondre à tous.
- Crise économique : aider les photographes à développer leur business. La mission de syndicat professionnel est la représentativité (appui en termes de valorisation du métier). Répondre à toutes les problématiques devient difficile.
- Mutation des canaux

La Présidente présente les défis, les belles réussites et les ajustements nécessaires.

1) Les défis :

- Créer des alliances stratégiques et renforcer notre influence

La Présidente a tissé des liens pérennes avec le FAFCEA, ce qui lui a permis notamment de créer des contacts avec Muriel PENICAUD (photographe et ancienne ministre du travail) afin que cette dernière soit dans un de nos concours. Mme PENICAUD a également mis la Présidente en relation avec Elisabeth MORENO (ancienne ministre de l'égalité homme/femme), Présidente de l'association La Puissance du Lien, ce qui a permis d'offrir toujours plus de la visibilité à la fédération.

Autre lien important tissé par la fédération, avec l'OCCE national. La Présidente a passé du temps lors de l'année écoulée à créer des relations avec une bénévole de l'OCCE. Ce qui lui a permis de participer notamment à un rendez-vous auprès du Ministère de l'Education nationale, à la DEGESCO, afin de tenter et de proposer des modifications de la circulaire de 2003, portant sur la photographie scolaire. Depuis 2 ans, la fédération travaille également, à travers notamment les commissions paritaires, à ce que les organisations professionnelles se réunissent afin de mutualiser les efforts et défendre les intérêts de la photographie dans toute sa diversité. Norbert LACROIX confirme que les relations se sont apaisées avec le Président de la branche et que cela se passe mieux.

Laurent GUITOU demande qui participe aux réunions de la branche. La Présidente lui indique qu'il y a notamment le FNP avec Philippe PAILLAT ainsi que l'UPP.

- Repenser la structure humaine et communicationnelle

La Présidente a rappelé les défis humains qu'a relevé la Fédération notamment avec les départs de 2 salariés en 2024, Maria, Secrétaire et Anessa, Chargée de communication. La FFPMI a expliqué que 3 personnes ont donc été recrutées, Isabelle au poste de secrétaire ainsi que Maritchu et Pauline, respectivement chargée de l'évènementiel et chargée de la communication institutionnelle

- Renouveau des commissions et délégations

La Présidente indique que la fédération a aussi dû procéder au renouvellement des commissions et délégations afin d'élire les différents membres des commissions et délégations. La Présidente tient aussi à rappeler aussi l'importance de faire rentrer des personnes nouvelles et motivées dans les équipes.

Le Secrétaire National souligne l'importance de respecter les statuts et le règlement intérieur qui prévoient le renouvellement des mandats.

Aujourd'hui, la Présidente estime qu'il s'agissait d'une bonne décision car les équipes qui composent les délégations et commissions sont motivées et investies.

- Structurer et pérenniser le travail collaboratif :
 - Accès centralisé et partagé aux informations

La Présidente évoque le travail de structuration et d'archivage des documents de la fédération par le drive qui a été mis en place l'an dernier (Google Workspace) pour la pérennité et la continuité des projets et de la fédération.

- Transparence pour les équipes actuelles et futures

Faciliter la transmission des données essentielles aux bureaux successifs pour éviter les pertes d'information.

La Présidente pense à rédiger des notes de service à destination des présidents de région à l'issue des comités directeur afin de structurer les informations destinées aux adhérents "régionaux".

La Présidente pense à diffuser une vidéo thématique ou destinée aux Présidents de région si besoin.

2) Les belles réussites :

- Le Salon de la photo 2024 :

120 primo-adhérents ont signé leur adhésion lors de cet événement.

Les 6 conférences ayant attiré le plus de monde sont les 6 portées par la fédération.

La Présidente participe cette année au pilotage des exposants de la mezzanine.

- Les Fondamentaux d'Andréa :

Cette formation est portée par la fédération ; la fédération valorise la cohésion des adhérents.

- La formation IA en région :

Projet né en cours de route ; 10 sessions déjà réalisées.

Cette formation est un succès ; le rôle de la fédération n'est pas de se substituer aux organismes de formation. Le but est que les organismes de formation "récupèrent" des formations.

Cette formation est actuellement portée pour le compte de la FFPMI par l'Atelier de Charles, que la Présidente remercie). La Présidente rappelle que l'objectif principal de la FFPMI n'est pas d'être organisme de formation. L'idée reste de porter une formation une année seulement et de passer le flambeau aux organismes de formation. Le rôle principal de la fédération est surtout de créer de la cohésion par les événements comme les fondamentaux d'Andréa, plutôt que de faire de la formation

- L'opération Portraits du Coeur :

19 antennes en 2024 et 27 antennes en 2025

Belle opération avec une communication mieux structurée.

Adrien MICHEL expose le cas alsacien ; pour la prochaine édition, il serait judicieux de mieux équiper l'antenne que d'en créer davantage.

La Présidente souligne que le Secours Populaire apprécie la générosité de la FFPMI.

- Le Séminaire des élus :

64 personnes représentant les bureaux régionaux (sur divers mandats - président, secrétaire et trésorier) se sont réunies au mois d'avril 2024 à Paris.

La Présidente a présenté rapidement l'intérêt des Séminaires des Elus, qui n'aura pas lieu cette année. Le roadbook 2024 est distribué aux Présidents des régions absents lors du séminaire afin d'expliquer le fonctionnement de la fédération et les raisons de rejoindre la FFPMI

- L'Assemblée générale :

L'Assemblée générale reste un évènement qui nécessite une organisation non négligeable.

Concernant la communication à l'issue de ces différents évènements portés par la fédération, la Présidente rappelle que nous sommes une institution et qu'à ce titre nous devons conserver une image institutionnelle dans notre communication. Elle souhaite mettre en garde les présidents de région sur leur propre communication, afin de préserver une image cohérente et professionnelle de la fédération. Thibault Chappe précise que les régions peuvent avoir leur propre communication sur les évènements menés par et pour les régions mais être vigilantes sur les actions menées pour le national afin d'avoir une communication efficiente et cohérente.

- Les projets porteurs : la Présidente fait le point sur les différents projets mis en œuvre par la FFPMI lors de cette année :
 - Le guide des nouveau-nés
 - L'étude sur la TVA et notamment le taux réduit à 5,5% faite par un cabinet d'avocats spécialisés en fiscalité
 - L'assistance juridique, très appréciée
 - La communication dynamisée, avec les petites vidéos diffusées sur les réseaux sociaux avec plusieurs milliers de vues
 - Les partenariats adhérents, permettant d'offrir des avantages à nos adhérents
 - Le rapport d'activité
- Les concours et expositions :
 - Portraitiste de France 2025 : 583 dossiers - 406 dossiers déposés.
Le jury a terminé l'examen des dossiers, les résultats seront communiqués lors du congrès de Toulon.
 - Concours Immersion/s avec le FAFCEA
 - World Photographic Cup : 2 finalistes français cette année
 - Exposition Musée du design avec la CFMA
 - Prix Regard La Puissance du Lien
 - 1ère édition du VDF (Vidéaste de France) : La 1ère édition a été portée par Etienne CLOTIS ; 50 participations. Le major VDF, Adrien SOREIL prend la suite d'Etienne au sein de la Commission Vidéo.
- La gestion financière maîtrisée et transparente
La Trésorière présentera les comptes à l'issue du rapport moral dont le résultat net est de 124 089 €.
La Présidente souhaite un assainissement total des comptes.
Les budgets dépensés sont approuvés lors des réunions du CA.

→ Les ajustements : La Présidente tient également à développer les points qui nécessitent des ajustements dans l'avenir :

- Faire face aux limites organisationnelles et logistiques :
 - La limite logistique est presque atteinte
 - La charge de travail en forte croissance
 - Le besoin de stabilité et de structuration
 - Le site internet est amélioré, il reste encore du travail pour une utilisation optimale. Le Secrétaire National a pris la gestion de ce problème.
- Finaliser des projets structurants et pérenniser l'avenir de la fédération :
 - Fidéliser les adhérents en assurant leur engagement sur le long terme
 - Harmoniser les processus pour sécuriser la gestion des projets et renforcer la stabilité financière
 - Encadrer l'engagement des bénévoles au national et en régions qui sont le cœur de la fédération, leur rôle est essentiel dans la continuité

La Présidente précise que la croissance de la fédération est constante. Toutefois, elle avoue que certains retours négatifs notamment sur les vidéos mises en ligne sur les réseaux sociaux et les attaques personnelles l'ont touchée et qu'elle a, durant cette année, mal vécu la violence à laquelle elle a été confrontée.

De plus, elle explique également recevoir un nombre incalculable de demandes d'adhérents, ce qui prend une telle ampleur que cela devient compliqué à gérer. La Présidente souhaite toutefois rester une présidente accessible des adhérents. Stephan DENEUELAERE rappelle que c'est aussi le rôle des bureaux régionaux de prendre leur part et de faire le filtre au niveau régional pour diminuer la charge pesant sur la Présidente.

Pas de question particulière.

La Présidente, après la lecture du rapport moral, demande à l'Assemblée Générale d'approuver ledit rapport et de donner quitus de sa gestion. On procède au vote.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité et quitus est donné à la Présidente pour sa gestion.

• **3ème résolution : Approbation du rapport financier**

La Trésorière présente les comptes annuels portant sur l'exercice clôturé le 31 octobre 2024. Elle est très satisfaite de la collaboration avec notre nouveau comptable Lionel MENGUS (Cigac).

Les comptes 2024 ont été validés par le CAC validés sans réserve.

Les charges d'exploitation cette année ont diminué de 21% et les produits d'exploitation ont, quant à eux, augmenté de 34%.

Ce qui permet d'arriver à un solde positif de 124 089 euros.

- **Total des charges d'exploitation : 460 396,58 €**
(contre 584 087 € l'année précédente, soit - 123 690 €)
- **Total des produits d'exploitation : 584 485,80 €**
(contre 433 590 € l'année précédente, soit + 150 895,80 €)
- **Solde positif : 124 089 €**

La Présidente prend la parole pour préciser qu'une enveloppe de 2 500 euros a été votée par le CA pour indemniser les membres du bureau, dont 1 500 euros à destination de la Présidente, 500 euros pour la Trésorière et 500 euros pour le Secrétaire.

Patrick Lombaert demande si l'enveloppe allouée à Profession photographe va être continuée ou non parce que le montant est très important. La Présidente lui répond qu'elle ne souhaite pas être la présidente qui arrêtera le contrat avec profession photographe car cela signifierait la mort du journal. Et précision est donnée que cette somme ne nous met pas en difficulté financièrement et qu'une grande partie des adhérents apprécie de recevoir le magazine.

La Présidente, après la lecture du rapport financier par la trésorière, demande à l'Assemblée Générale d'approuver ledit rapport, de donner quitus à cette dernière et d'affecter le résultat au report à nouveau. Le rapport financier est approuvé à l'unanimité et quitus est donné à la trésorière pour sa gestion.

La résolution est approuvée à l'unanimité et quitus est donné à la trésorière.

• 4ème résolution : La Présidente demande à l'Assemblée Générale de modifier le montant actuel de la cotisation à 260 € pour la période du 1/01/2026 au 31/12/2026. Concernant 2025, le montant de la cotisation est de 245 €.

La Présidente présente le projet d'augmenter la cotisation comme cela a été fait l'an dernier, tout en expliquant qu'elle estime que cela n'est pas forcément nécessaire au vu des résultats de la fédération et du fait que de nombreux adhérents ne sont, actuellement, malheureusement pas dans une situation financière permettant de supporter cette augmentation.

Adrien SOREIL ajoute que les vidéastes n'adhéreront pas à la fédération en cas d'augmentation de la cotisation car les services et les prestations offerts aux vidéastes sont plus limités.

Plus personne ne demandant la parole, **la résolution est mise au vote et rejetée à l'unanimité.**

• 5ème résolution : La Présidente, après rappel des personnes arrivées en fin de mandat ou ayant démissionné et présentation des candidats, demande à l'Assemblée Générale de voter le renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration.

La Présidente explique l'intérêt du Conseil d'Administration et rappelle que depuis la démission de Céline ACHER de son poste d'administrateur, le Conseil d'Administration ne compte plus que 11 membres actuellement.

La Présidente tient à remercier les membres du Conseil d'Administration et le travail qui a été fait cette année et remercie également les membres qui arrivent en fin de mandat.

Elle remercie chaleureusement Sophie LENNE-TERRIER qui quitte le Conseil d'Administration mais qui reste toutefois impliquée dans la commission enseignement et David FERRIERE, sortant également.

Les candidats au Conseil d'Administration sont invités à se présenter

Valérie KATTAN motive sa candidature en distanciel

Corentin AZAMOUN, Magali BAUER, Amandine CROCHET et Delphine DENANS se présentent en présentiel

La Présidente remercie tous les candidats pour leur présentation et leur candidature au Conseil d'Administration.

Le Secrétaire précise que le vote se fera par voie électronique et que les Présidents de région peuvent élire jusqu'à 5 personnes pour intégrer le CA.

Le nombre de voix total est de 1 378. La majorité des voix est de 689 voix.

Sont élus les membres suivants :

- Amandine CROCHET : 1378
- Corentin AZAMOUN : 1326
- Delphine DENANS : 1277
- Magali BAUER : 1141

Valérie KATTAN n'est pas élue, son nombre de voix obtenu étant de 308.

La séance est levée à 17h45 pour la réunion et la réélection du bureau national.

La séance reprend à 18h00.

La Présidente annonce la composition du bureau pour l'année à venir :

- Amélie SOUBRIE, Présidente
- Thibault CHAPPE, Vice-Président
- Amandine CROCHET, Trésorière
- Antoine DOMINIQUE, Trésorier-Adjoint
- François-Xavier DRIANT, Secrétaire
- Adrien MICHEL, Secrétaire-Adjoint

• 6ème résolution : Questions diverses

La Présidente demande à l'assemblée si certaines personnes souhaitent s'exprimer ou s'ils ont des questions.

Laurent GUITOU prend la parole : il souhaite savoir s'il y a des consignes au niveau national concernant la communication que peuvent faire les photographes participant au projet des Portraits du cœur.

La Présidente explique qu'en termes de communication les régions peuvent communiquer comme elles le souhaitent à condition de ne pas publier des photos des familles participantes au projet afin

de respecter le droit à l'image. Toutefois, le national n'est pas opposé à ce qu'un photographe communique à titre personnel sur sa participation à l'évènement.

Béatrice DAUGE ajoute qu'elle avait compris qu'un photographe ne pouvait pas faire sa publicité sur la participation à l'évènement. La Présidente précise qu'il ne faut pas communiquer sur un seul et unique photographe auprès des journalistes. La consigne est de dire qu'on participe à un événement mis en place et organisé par la fédération et non pas par un photographe en particulier.

David BASCUNANA prend la parole : il indique avoir un problème avec un site internet, lequel aurait repris des photos des participants à l'évènement les portraits du cœur sans autorisation de diffusion. La Présidente et le Secrétaire lui conseillent alors d'écrire au secrétariat et au service juridique du national afin qu'un courrier juridique soit rédigé et envoyé à la personne concernée.

Laurent GUITOU prend la parole : il explique que des formations ont été organisées en région et a reçu le reproche d'adhérents que les formateurs n'étaient pas certifiés Qualiopi et qu'il existe donc une inégalité entre les adhérents parce qu'ils ne pouvaient pas bénéficier de subventions du FAFCEA. La Présidente précise qu'en qualité de fédération, nous nous obligeons à offrir à tous nos adhérents les mêmes avantages, les mêmes droits, sans différence entre les bénéficiaires du FAFCEA et de l'OPCO. Il lui est conseillé d'être vigilant afin que les formateurs soient bien certifiés afin de respecter l'équité entre les adhérents.

Sandra DA SILVA prend la parole : elle souhaite savoir s'il existe une possibilité d'intégrer dans les statuts le fait qu'une personne ne puisse pas intégrer un bureau sans être photographe. La Présidente et le Secrétaire répondent que la seule et unique condition pour s'investir dans un bureau, excepté être adhérent, est d'être affilié au code APE 7420Z.

Le Secrétaire en profite d'ailleurs pour demander aux présidents de régions s'ils vérifient les N° SIRET et Code APE des nouveaux adhérents. La réponse unanime est négative ; le Secrétaire informe que cette vérification va prochainement être obligatoire.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est clôturée par la Présidente à 18h21.

Amélie SOUBRIE
Présidente

François-Xavier DRIANT
Secrétaire